

Création d'une Réserve Naturelle Nationale  
et  
de son périmètre de protection.

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique unique est prescrite, sur le territoire des communes de Strasbourg, la Wantzenau, Bischheim et Schiltigheim, suite à la demande présentée par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est (DREAL Grand Est).

L'enquête publique unique porte sur les objets suivants :

- création de la réserve naturelle nationale du massif forestier de la Robertsau et de la Wantzenau ;
- création du périmètre de protection de la réserve naturelle nationale du massif forestier de la Robertsau et de la Wantzenau.

L'enquête sera ouverte le **lundi 22 janvier 2018** et durera 33 jours, soit jusqu'au **vendredi 23 février 2018** inclus.

Au terme de l'enquête publique unique, la décision est prise par décret après accord de l'ensemble des propriétaires concernés, tant sur le périmètre de la réserve que sur la réglementation envisagée. A défaut d'accord de l'ensemble des propriétaires concernés, le classement de la réserve naturelle nationale du massif forestier de la Robertsau et de la Wantzenau est prononcé par décret en Conseil d'État.

Après la prise de décision du classement en réserve naturelle nationale, le Préfet du Bas-Rhin prend un arrêté préfectoral portant création du périmètre de protection de la réserve naturelle nationale du massif forestier de la Robertsau et de la Wantzenau.

La Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné la commission d'enquête **présidée** par monsieur Bertrand PIMMEL, ingénieur en environnement, et **les membres titulaires** : monsieur Denis KAUFFMANN, responsable de développement dans une agence d'architecture retraité, et monsieur Loic PRUVOST, conseiller clientèle.

Le dossier d'enquête relatif à la création de la réserve naturelle nationale du massif forestier de la Robertsau et de la Wantzenau assorti de l'avis du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) sera déposé pendant la durée de l'enquête publique unique en version dématérialisée sur un poste informatique dédié ainsi qu'en version papier en mairie de Strasbourg (Centre Administratif), siège de l'enquête publique, ainsi qu'en mairie de quartier de Strasbourg - La Robertsau et en mairies de La Wantzenau, de Bischheim et de Schiltigheim.

Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux à savoir :

- |                                                                                                                                                                     |                                       |                                        |                                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|----------------------------------------|---------------------------------------|
| - en mairie de <b>Strasbourg (Centre Administratif – Service État civil)</b> :                                                                                      |                                       | - en mairie de <b>Bischheim</b> :      |                                       |
| du lundi au vendredi :                                                                                                                                              | de 08h30 à 17h00,                     | lundi, mercredi et jeudi :             | de 08h00 à 11h45 et de 14h00 à 17h30, |
| samedi :                                                                                                                                                            | de 08h00 à 12h00,                     | mardi :                                | de 08h00 à 11h45 et de 14h00 à 18h30, |
| - à la Direction de Territoire de <b>Strasbourg – La Robertsau</b> sise 1 rue du Parc (bâtiments modulaires à l'arrière de la mairie de quartier de La Robertsau) : |                                       | vendredi :                             | de 08h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00, |
| lundi et vendredi :                                                                                                                                                 | de 09h00 à 13h00,                     | - à la mairie de <b>Schiltigheim</b> : |                                       |
| mercredi :                                                                                                                                                          | de 13h30 à 17h30,                     | du lundi au jeudi :                    | de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, |
| - en mairie de <b>La Wantzenau</b> :                                                                                                                                |                                       | vendredi :                             | de 08h30 à 14h00 (sans interruption). |
| du lundi au jeudi :                                                                                                                                                 | de 08h15 à 12h00 et de 15h00 à 18h00, |                                        |                                       |
| vendredi :                                                                                                                                                          | de 08h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00, |                                        |                                       |

Le public pourra consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet dans les cinq mairies concernées.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la préfecture :

<http://bas-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/Espaces-et-especes-protéges/Reserves-Naturelles-Nationales-RNN/Reserve-Naturelle-Nationale-du-massif-forestier-de-La-Robertsau-La-Wantzenau> .

Le dossier d'enquête relatif à la création du périmètre de protection de la réserve naturelle nationale du massif forestier de la Robertsau et de la Wantzenau sera déposé pendant la durée de l'enquête publique unique en version dématérialisée sur un poste informatique dédié ainsi qu'en version papier dans les mêmes conditions que celles détaillées supra pour la création de la réserve naturelle nationale du massif forestier de la Robertsau et de la Wantzenau.

Le public peut également transmettre ses observations et remarques au commissaire enquêteur :

- soit par courrier adressé à l'intention du président de la commission d'enquête au Centre Administratif de la mairie de STRASBOURG (1, Parc de l'Étoile – 67076 STRASBOURG Cedex), siège de l'enquête publique ;
- soit par message électronique avec la mention « *enquête publique – Réserve Naturelle Nationale* » à transmettre à l'adresse : [pref-enquetes-publiques@bas-rhin.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@bas-rhin.gouv.fr)

Les membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations aux jours et heures suivants :

- |                                                                                                                                                                     |                |                                        |                |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------------------------------|----------------|
| - à la mairie de <b>Strasbourg (Centre Administratif)</b> :                                                                                                         |                | - à la mairie de <b>La Wantzenau</b> : |                |
| Lundi 22 janvier :                                                                                                                                                  | 09h00 – 12h00, | Mercredi 24 janvier :                  | 09h00 – 12h00, |
| Mercredi 31 janvier :                                                                                                                                               | 14h30 – 17h30, | Judi 1er février :                     | 15h30 – 18h30, |
| Samedi 10 février :                                                                                                                                                 | 09h00 – 12h00, | Lundi 05 février :                     | 09h00 – 12h00, |
| Vendredi 23 février :                                                                                                                                               | 14h30 – 17h30, | Mardi 20 février :                     | 15h00 – 18h00, |
| - à la Direction de Territoire de <b>Strasbourg – La Robertsau</b> sise 1 rue du Parc (bâtiments modulaires à l'arrière de la mairie de quartier de La Robertsau) : |                | - à la mairie de <b>Bischheim</b> :    |                |
| Jeudi 25 janvier :                                                                                                                                                  | 14h30 – 17h30, | Mardi 13 février :                     | 15h30 – 18h30, |
| Mardi 30 janvier :                                                                                                                                                  | 16h00 – 19h00, | - à la mairie de <b>Schiltigheim</b> : |                |
| Vendredi 09 février :                                                                                                                                               | 10h30 – 13h30, | Vendredi 16 février :                  | 11h00 – 14h00. |
| Lundi 12 février :                                                                                                                                                  | 10h30 – 13h30, |                                        |                |

Les observations et propositions transmises par le public au commissaire enquêteur seront accessibles sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin à la même adresse que celle citée supra.

Des informations pourront être demandées auprès de Mme Camille FALLER, chargée de mission au "Service Eau Biodiversité Paysages / Pôle Rhin Vosges" de la DREAL Grand Est (soit par courriel [camille.faller@developpement-durable.gouv.fr](mailto:camille.faller@developpement-durable.gouv.fr) soit au téléphone : 03.88.13.06.64).

A l'issue de l'enquête publique unique, celle-ci fera l'objet d'un rapport unique du commissaire enquêteur ainsi que de conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes publiques requises.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête en mairies de Strasbourg, La Wantzenau, Bischheim et Schiltigheim, en mairie de quartier de Strasbourg - La Robertsau, à la préfecture du Bas-Rhin (bureau 104) et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin, pendant un an.